

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

Le 30 Mars 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 Mars 2015, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents : M. André GUILLOU, Maire ; MM. (Mmes) Michel GUILLOU, José LENEPVEU, Sophie BOYER, Serge QUEMERE, Catherine DE ABREU, Etienne CHEREAU et Jocelyne CAROFF, Adjointes ; MM. (Mmes) Fanny DERRIEN, Frédéric HENRIO, Danièle GOMES, Daniel MANCHEC, Catherine GARREAU, Jean-Luc QUEMERE, Lydie GOARIN, Edith GOURLAN, Jean-Christophe HUIBANT, Henri BOUTET, Nathalie DROAL, Patrick LE GUYADER, René ROCUET, Laëtitia THOMAIN et Olivier PONS, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Solenn LE STRAT-MOYSAN à Mme Fanny DERRIEN et M. Jérôme GOURMELEN à M. Patrick LE GUYADER.

Absents excusés : Mme Sylvie LE BERRE et M. Pascal PITOR.

Secrétaire de séance : M. Jean-Christophe HUIBANT.

M. le Maire salue la présence d'une conseillère départementale dans l'assemblée, Mme Sophie BOYER, élue lors du scrutin du 29 mars, et lui adresse ses chaleureuses félicitations.

Il informe par ailleurs le Conseil Municipal que Mme Marie-Andrée CHAPALAIN a présenté sa démission de son mandat de conseillère municipale par lettre du 14 mars 2015. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la réception par le Maire de la démission d'un conseiller a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste, sans que celui-ci ait besoin d'être installé.

Mme Sylvie LE BERRE, première non élue sur la liste « Unis pour l'action à Saint-Evarzec » à l'issue des élections municipales du 23 mars 2014, a été informée de son élection. Elle a donc été convoquée à la présente séance du Conseil Municipal.

Mme LE BERRE siège au CCAS au titre des membres nommés par le Maire. Cette fonction étant incompatible avec celle de conseiller municipal, elle doit démissionner du CCAS à la date du 14 mars. Par contre, elle a décidé de siéger au CCAS plutôt qu'au Conseil Municipal. Elle va donc présenter sa démission au Maire et sera remplacée par le suivant non élu sur la liste « Unis pour l'action à Saint-Evarzec », M. Max GOUDENHOFT.

M. le Maire salue le dévouement et l'efficacité de Mme Marie-Andrée CHAPALAIN dans le développement de l'action culturelle sur la commune et lui adresse ses plus sincères remerciements.

1 - L : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 2 mars 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 2 abstentions (Mme Jocelyne CAROFF et M. Olivier PONS).

2 - L : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPF

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a décidé, dans sa séance du 26 février 2015, de modifier ses statuts comme suit, afin de prendre en compte une nouvelle compétence concernant les itinéraires cyclables qui seront inscrits dans le schéma vélo de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais :

(Les modifications sont présentées en gras et en italique)

Article 2 : la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais exerce selon les dispositions de l'article L 5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales les compétences suivantes :

13) Itinéraires cyclables :

- *Elaboration et modifications d'un schéma communautaire des itinéraires cyclables,*
- *Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables inscrites au schéma communautaire des itinéraires cyclables.*

M. Olivier PONS souligne que Saint-Evarzec a une histoire par rapport au cyclisme et qu'il faut que la commune soit moteur de ce projet.

M. le Maire répond que cette action fait partie des grands projets communautaires du mandat. L'objectif est de créer des connexions vélo entre les communes du Pays Fouesnantais et vers le littoral. M. Frédéric HENRIO milite par ailleurs, dans le cadre de l'association Kernavélo, pour assurer une liaison douce entre la gare de Quimper et le Pays Fouesnantais.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER la modification des statuts de la CCPF, dans les termes ci-dessus énoncés.

3 - L : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

M. le Maire informe le Conseil que des travaux d'effacement ont été programmés sur la Commune de SAINT-EVARZEC concernant le réseau basse tension, l'éclairage public et les télécommunications.

La communauté de Communes du Pays Fouesnantais détient dans ce domaine les compétences suivantes :

- Les travaux d'éclairage public,
- L'établissement des réseaux de télécommunication à très haut débit,
- Par délégation en date du 27 février 2012 du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère, la maîtrise d'ouvrage des travaux de dissimulation des réseaux électriques.

La commune, quant à elle, a la compétence en matière de télécommunication (hors réseaux à très haut débit).

Deux maîtres d'ouvrages sont donc désignés : la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais et la Commune de SAINT-EVARZEC.

La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais et la Commune de SAINT-EVARZEC ont décidé de réaliser une convention en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés en procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics pour la réalisation des travaux mentionnés pour la gestion des opérations du programme 2015 de travaux publics ayant lieu à SAINT-EVARZEC, concernant l'effacement des réseaux Impasse de Ty Broën.

Il convient donc d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER M. le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les réseaux de télécommunication (programme 2015).

4 - L : SEJOUR D'ETE ORGANISE PAR L'ESPACE JEUNES : FIXATION DES TARIFS

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs d'un séjour aventure dans le Nord Finistère qui aura lieu du 8 au 17 juillet 2015. Le campement sera basé à Saint-Pol de Léon et les déplacements se feront dans un rayon de 12 km, mis à part 2 échappées dans les Côtes d'Armor, à Pleumeur-Bodou et Primel-Trégastel. Sont concernés 14 jeunes de 12 à 15 ans qui seront encadrés par 2 animateurs.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Jeunes domiciliés dans la commune

Tranches de ressources	Tarifs du séjour
0-1575	182,00 €
1576-2100	254,80 €
2101-2625	309,40 €
2626-3150	364,00 €
3151-4200	382,20 €
4201-5250	418,60 €
> 5250	491,40 €

Jeunes domiciliés hors de la commune : 491,40 €.

Activités proposées : Kayak de vagues, parcours dans les arbres (écoparc de Penzé), « Ile Lanta » (sur l'île de Batz ou à Yeun Elez), bouée tractée (île de Batz), randonnée palmée, visite contée du château du Taureau, visite du village gaulois de Pleumeur-Bodou, carnaval de Plougasnou et feu d'artifice à Roscoff.

Les jeunes mèneront une action lors du Tour du Finistère pour autofinancer une partie du séjour (vente de brioches).

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition qui a reçu un avis favorable de Commission des Finances lors de sa séance du 18 mars 2015.

M. René ROCUET demande quelle est la répartition entre les jeunes de Saint-Evarzec et ceux des communes extérieures.

M. Etienne CHEREAU précise que les inscriptions ne sont pas encore ouvertes mais que les jeunes de Saint-Evarzec seront prioritaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER les tarifs présentés ci-dessus pour le séjour aventure dans le Nord Finistère.

5 - L : LIGNE DE TRESORERIE 2015 - 2016

M. Michel GUILLOU rappelle que, depuis plusieurs années, la Commune utilise une ouverture de crédit à court terme dans la gestion quotidienne de sa trésorerie. Ce système offre la possibilité d'un versement rapide de fonds limitant ainsi le décalage entre la réalisation des dépenses et l'encaissement des recettes.

Le dernier contrat, signé en 2014 auprès du Crédit Agricole Finistère est arrivé à terme le 6 Avril 2015. Contracter une nouvelle ligne de crédit optimisera la bonne gestion communale.

La Commission des Finances réunie le mercredi 18 mars 2015 a examiné les propositions de trois établissements bancaires.

Il est proposé de contracter auprès du Crédit Agricole Finistère une ouverture de crédit dans les conditions ci-après définies :

- Montant : 400 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné (valeur janvier 2015 à 0,0630 %)
- Marge : 1,80 %
- Echéance d'intérêts : trimestrielle
- Commission : 0,25 %, soit 1 000 €, payée par trimestrialité de 250 €
- Frais de dossier : 400 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole Finistère d'une part et d'autoriser M. le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des fonds dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit d'autre part.

M. Olivier PONS demande si des simulations ont été faites.

M. Michel GUILLOU explique qu'au vu des besoins de la commune, c'est la proposition du Crédit Agricole qui est la plus adaptée et la moins onéreuse.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit auprès du Crédit Agricole Finistère aux conditions exposées ci-dessus.

6 - L : ADMISSION EN NON-VALEUR SUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT 2014

M. le Trésorier de Fouesnant a présenté des créances qui n'ont pu être recouvrées au titre du budget annexe de l'assainissement auprès de trois entreprises placées en redressement ou liquidation judiciaire. Par

délibération 3-I du 16 décembre 2014, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement à leur prise en

charge par le budget principal de la commune dans le cadre des opérations comptables liées au transfert de compétence au Syndicat d'eau d'assainissement de Clohars-Fouesnant.

Il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces créances, qui s'étalent de 2012 à 2013, pour un montant total de 2 821,88 € (compte 6542).

La Commission des Finances, réunie le 18 mars 2015, a donné un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER M. Le Maire à admettre en non-valeur les créances irrécouvrables visées ci-dessus pour un montant de 2 821,88 €.

7 - L : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014

M. Michel GUILLOU informe le Conseil Municipal que le résultat excédentaire de la section de Fonctionnement à la clôture de l'exercice 2014 du Budget Principal est de 535 158,16 €.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent 2014, soit 100 000 €, en section de fonctionnement (compte 002) et l'autre partie, soit 435 158,16 € à la section d'investissement (compte 1068).

Cette proposition a reçu l'aval de la Commission des Finances, lors de sa séance du mercredi 18 mars 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AFFECTER l'excédent de Fonctionnement 2014 du budget principal conformément à la proposition ci-dessus.

8 - L : BUDGET ANNEXE DE L'ATELIER-RELAIS N°12 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014

M. Michel GUILLOU informe le Conseil Municipal que le résultat excédentaire de la section de Fonctionnement à la clôture de l'exercice 2014 du budget annexe de l'ateliers-relais N°12 est de 10 219,27 €.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent 2014, soit 10 219,27 €, au financement des dépenses d'investissement (compte 1068).

Cette proposition a reçu l'aval de la Commission des Finances, lors de sa séance du mercredi 18 mars 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AFFECTER la totalité de l'excédent de Fonctionnement 2014 du budget annexe de l'ateliers-relais N°12, soit 10 219,27 €, au financement des dépenses d'investissement.

9 - L : BUDGET ANNEXE DU COMMERCE-RELAIS : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014

M. Michel GUILLOU informe le Conseil Municipal que le résultat excédentaire de la section de Fonctionnement à la clôture de l'exercice 2014 du budget annexe du commerce-relais est de 2 700 €.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent 2014, soit 2 700 €, au financement des dépenses d'investissement (compte 1068).

Cette proposition a reçu l'aval de la Commission des Finances, lors de sa séance du mercredi 18 mars 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AFFECTER la totalité de l'excédent de Fonctionnement 2014 du budget annexe du commerce-relais, soit 2 700 €, au financement des dépenses d'investissement.

10 - L : SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET DU CCAS

Conformément à l'alinéa 1 de l'article L 123-5 du code de la famille et de l'action sociale, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif rattaché à la Commune. Il a pour mission « d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

Il convient de prendre une délibération pour permettre le versement d'une subvention d'équilibre au budget du CCAS.

Il est proposé d'allouer au CCAS pour 2015 un montant de 8 000 € et d'inscrire ces crédits au compte 657362. Ce montant maximum sera ajusté en fonction de la somme nécessaire à l'équilibre du budget du CCAS lors de la clôture de son exercice 2015.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition qui a reçu un avis favorable de Commission des Finances lors de sa séance du 18 mars 2015.

M. Olivier PONS s'estime satisfait que la subvention au CCAS soit augmentée, au vu de l'accroissement des besoins en période de crise.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE VOTER une subvention d'équilibre au CCAS d'un montant de 8 000 € et d'inscrire les crédits au compte 657362 du budget principal.

11 - L : FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

M. Michel GUILLOU donne lecture de l'état fiscal n° 1259 notifiant les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2015. Le produit fiscal de référence s'élève à 1 299 610 € à taux constants. Ce produit provient de la taxe d'habitation et des taxes foncières bâties et non bâties. Le montant des allocations compensatrices versées par l'Etat s'élève à 58 686 €.

La Commission des Finances, dans sa séance du 18 mars 2015, a proposé de maintenir les taux pour 2015, au vu de l'augmentation des bases :

Taxes	Bases d'imposition	Taux	Produits
-------	--------------------	------	----------

Taxe d'habitation	4 032 000 €	14,10 %	568 512 €
Taxe foncière (bâti)	5 008 000 €	13,80 %	691 104 €
Taxe foncière (non bâti)	84 500 €	47,33 %	39 994 €
TOTAL			1 299 610 €

Le projet de budget a été établi sur cette base.

M. Michel GUILLOU précise que l'on s'attendait à une augmentation supérieure des bases (4 % attendus au lieu des 2,1 % notifiés).

M. Patrick LE GUYADER rappelle que, lors du débat d'orientation budgétaire, le Maire avait proposé le maintien des taux, sans préjuger de la baisse du produit attendu. Au vu des autres mauvaises nouvelles reçues depuis, il aurait fallu avoir le courage d'augmenter les taux. Par ailleurs, la CCPF va augmenter le taux du foncier bâti de 1,5 %, ce qui lui procurera un produit supplémentaire de 75 000 €, soit une augmentation de 5,77 % pour le contribuable. Annoncer que les taux ne bougent pas ne veut pas dire que les impôts n'augmentent pas.

M. Michel GUILLOU souligne que le plan d'économies comporte une augmentation importante des tarifs.

M. Patrick LE GUYADER répond qu'il vaut mieux augmenter un peu régulièrement plutôt que beaucoup d'un coup. Au vu du rapport d'activité de la CCPF, sa santé financière paraît florissante. Dans ce cas, pourquoi lever ce nouvel impôt ?

M. le Maire répond que la CCPF est fortement impactée par la baisse des dotations de l'Etat, qu'elle prend en charge le fonds de péréquation à hauteur de 75 % (au lieu de 50 %), ce qui réduit d'autant la part des communes, et qu'elle s'est engagée à subventionner les grands projets d'investissement des communes membres par le versement de fonds de concours. Il ajoute que Saint-Evarzec est la seule commune du Pays Fouesnantais dont les bases du foncier bâti sont supérieures à celles de la taxe d'habitation. Sur ces bases du foncier bâti, 2 868 900 € sont imputables aux entreprises, la base des ménages ne représentant qu'un peu plus de 2 000 000 €. L'augmentation des taux serait donc de 18 € en moyenne par ménage. M. Patrick LE GUYADER conteste ce chiffre.

Mme Danièle GOMES estime que, compte tenu de l'excédent de fonctionnement important dégagé, il n'était pas justifié que la CCPF vote une taxe foncière sur le bâti à 1,5 %.

M. le Maire répond que se profilent de nouvelles lois comportant des transferts de compétences aux communautés de communes, sans transfert de moyens.

M. Olivier PONS demande comment voteront les conseillers communautaires de Saint-Evarzec sur la proposition concernant le foncier bâti. M. le Maire répond qu'ils seront libres de leur vote, comme cela a toujours été le cas.

M. René ROCUET s'étonne que l'on augmente les impôts quand on n'investit pas et que l'on ne les augmente pas quand on investit. M. le Maire répond que l'augmentation des tarifs et la mise en place du programme d'économies sont des mesures qui impactent déjà beaucoup les administrés.

M. Patrick LE GUYADER souligne que la capacité d'autofinancement de la commune sera limitée à l'avenir. Il fait remarquer que les tarifs de l'eau et de l'assainissement ont beaucoup augmenté, parallèlement aux augmentations de tarifs votés par le Conseil Municipal, du fait de la construction de la station d'épuration de Moulin du Pont. Il ajoute que les autres collectivités ne se privent pas d'augmenter les impôts.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 19 voix pour, 3 voix contre (M. René ROCUET, Mme Laëtitia THOMAIN et M. Olivier PONS) et 3 abstentions (M. Patrick LE GUYADER, Mme Nathalie DROAL et M. Jérôme GOURMELEN par procuration)

DE MAINTENIR les taux d'imposition figurant dans le tableau ci-dessus pour les taxes directes locales en 2015.

12 - I : BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

La Commission des Finances, réunie le 18 mars 2015, a examiné le projet de Budget Primitif 2015 de la Commune.

M. Michel GUILLOU, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget.

Ce budget se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 482 430 € en section de fonctionnement et 3 003 151,18 € en section d'investissement.

M. Olivier PONS constate que le budget est placé sous le signe des économies et comporte peu d'investissements. Le plan d'économies vise principalement les parents, les associations et le personnel (non remplacement en cas d'absence). Paradoxalement, le restaurant scolaire coûte très cher alors que le nombre d'élèves est en baisse. Les travaux de voirie sont reportés, ce qui augmentera le coût d'entretien à l'avenir. Il aurait été plus judicieux d'augmenter les taxes que de mettre en place ce plan d'économies.

M. Michel GUILLOU souligne que la commune ne peut pas faire de gros investissements tous les ans. Les investissements tels que le restaurant scolaire serviront aux générations futures. Ce bâtiment a par ailleurs deux vocations : restauration scolaire et vestiaires sportifs. L'augmentation des taux impacterait aussi les parents.

M. Patrick LE GUYADER estime que le budget est serré par manque d'anticipation. Il intègre le plan d'économies que sa liste avait désapprouvé. Pour la première fois depuis de nombreuses années, le programme de voirie n'est pas réalisé. L'état des routes ne sera pas à la hauteur.

M. le Maire répond que la commune a réalisé des investissements lourds ces dernières années qui contribuent à un niveau d'équipement relativement complet. Les bâtiments et le réseau de voirie sont en bon état. La seule voie qui soit en mauvais état est la route de Menez Rohou, voie communautaire, dont la rénovation figure au programme 2015 de la CCPF. La commune peut marquer une pause sans nuire à la qualité des infrastructures. Le plan d'économies a été mis en place pour appliquer les directives de l'Etat en essayant de ne pas reporter sur le contribuable la baisse des dotations.

M. le Maire redonne les éléments qui ont contribué à retarder l'exécution du marché de voirie 2014. Il reconnaît que le budget 2015 ne laisse pas beaucoup de possibilités financières d'investissement.

Mme Laëtitia THOMAIN souligne qu'il n'est pas logique d'avoir aménagé les vestiaires sportifs de Mousterland sans que les aménagements extérieurs soient réalisés.

M. le Maire indique que la décision d'intégrer la tranche conditionnelle a été prise dans le but de réduire les coûts. La salle de réunion sera utilisable rapidement. Il regrette de ne pas pouvoir enchaîner l'aménagement de la zone de Mousterland qui restera une priorité dans les investissements du mandat.

M. Patrick LE GUYADER estime qu'un réseau de voirie doit être amorti sur 15 ans et qu'il n'est pas souhaitable que l'entretien ne soit pas régulier. Il souligne qu'au vu des chiffres du budget, l'intégralité du FCTVA servira à rembourser le prêt relais.

M. Etienne CHEREAU fait remarquer que la commune a pris de l'avance en appliquant la réforme des rythmes scolaires dès la 1^{ère} année. Il ressort des réunions récentes des conseils d'école que l'organisation des TAP est tout à fait satisfaisante, tant au niveau du professionnalisme des encadrants que des équipements.

M. le Maire remercie les élus qui ont voté le plan d'économies et le personnel communal qui l'a bien accepté, ainsi que toutes les personnes qui se sont impliquées dans la préparation de ce budget.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 19 voix pour et 6 voix contre (M. Patrick LE GUYADER, Mme

Nathalie DROAL, M. Jérôme GOURMELEN par procuration, M. René ROCUET, Mme Laëtitia THOMAIN et M. Olivier PONS),

D'ADOPTER le budget primitif 2015 de la commune tel qu'il a été présenté.

13 - L : BUDGET PRIMITIF 2015 DE L'ATELIER-RELAIS N° 12

La Commission des Finances, réunie le 18 mars 2015, a examiné le projet de Budget Primitif 2015 de l'Atelier-Relais N°12 mis à disposition de l'association « les Papillons blancs ». Le loyer est indexé sur un emprunt qui court jusqu'en 2020.

M. Michel GUILLOU, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget.

Ce budget se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 16 865 € en section de fonctionnement et à 26 787,45 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER le budget primitif 2015 de l'Atelier-Relais N° 12 tel qu'il a été présenté.

14 - L : BUDGET PRIMITIF 2015 DU COMMERCE-RELAIS

La Commission des Finances, réunie le 18 mars 2015, a examiné le projet de Budget Primitif 2015 du Commerce-Relais.

M. Michel GUILLOU, Adjoint aux Finances, procède à la lecture du projet de budget.

Ce budget se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 880 € en section de fonctionnement et à 8 700 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER le budget primitif 2015 du Commerce-Relais tel qu'il a été présenté.

15 - L : INFORMATIONS DIVERSES

 M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre du Conseil Général en date du 17 mars concernant la modification des modalités d'application du coefficient de solidarité départementale. Ce dernier, de 0,907 pour Saint-Evarzec, ne sera plus appliqué aux subventions d'investissement intégrées dans les nouveaux contrats de territoire. Il le restera par contre pour les subventions ordinaires.

 M. le Maire informe le Conseil que le Comité Consultatif des Jeunes a été installé le samedi 28 mars. M. Etienne CHEREAU précise que sur les 20 candidats, 12 titulaires ont été tirés au sort, les autres étant suppléants. Encadrés par Laëtitia RUNAVOT et Nicolas DE ABREU, ils ont ciblé cinq thèmes de réflexion : le sport, la sécurité, l'environnement, la culture et le transport et la vie scolaire.

 Dates à retenir :

➤ Réunions

- ✓ Mardi 31 mars à 20 H 30 : CCAS.
- ✓ Jeudi 2 avril à 20 H 30 à Pleuven : Conseil Communautaire.
- ✓ Mardi 21 avril à 20 H 30 : Commission d'Urbanisme.
- ✓ Lundi 27 avril à 10 H : Réunion du Comité Technique.
- ✓ Lundi 27 avril à 18 H 30 : Réunion du Comité Consultatif des Structures d'Accueil.
- ✓ Lundi 27 avril à 20 H 30 : Commission des Finances.
- ✓ Mardi 28 avril à 14 H : Réunion du groupe de travail PLU.
- ✓ Lundi 18 mai à 9 H 30 : Réunion du CHSCT.

➤ Manifestations

- ✓ Du 28/02 au 25/04 à la Médiathèque et à la Maison de l'Enfance : Exposition photographique de Morgan CHARTIER « Voyage : une fenêtre sur le monde ».
- ✓ Du 3 avril au 27 mai à la Médiathèque : Exposition « Les livres c'est bon pour les bébés ».
- ✓ Samedi 4 avril à la Médiathèque : Lecture-comptines pour les tout-petits « Pomme de Rainette et Pomme d'Api ».
- ✓ Samedi 4 avril : Rallye touristique, suivi en soirée d'un cochon grillé et d'un concert à la Maison Communale, organisé par l'ACSE, l'association des commerçants de Saint-Evarzec.
- ✓ Samedi 11 et dimanche 12 avril à la Maison Communale : Printemps de Clic-Clap.
- ✓ Dimanche 12 avril à la Halle des Sports : Troc Puces organisé par Avant-Scène.
- ✓ Mercredi 15 avril : Rando cyclo « à la découverte des routes du Tour du Finistère », départ de Créac'h Veil.
- ✓ Jeudi 16 avril à l'Agora : Conférence sur les bienfaits du vélo avec Dr LARZUL, pneumologue.
- ✓ Vendredi 17 avril : salon des entreprises à la Maison Communale à partir de 16 H, atelier de réparation et gravage de vélo de 17 H à 19 H, relais VTT à Moustierlann à 18 H, soirée cabaret à la Halle des Sports à 20 H 30.
- ✓ Samedi 18 avril : salon des entreprises à la Maison Communale et atelier de réparation et gravage de vélo de 9 H à 17 H, présentation des coureurs à la Halle des Sports à 10 H 30 puis départ du Tour du Finistère à 11 H 40.
- ✓ Dimanche 19 avril : marche AUDAX organisée par les Marcheurs de Cornouaille de Quimper, départ de la Maison Communale.
- ✓ Samedi 25 avril à la Médiathèque : « Les contes de Wakinaga » avec Fiona MacLéod.
- ✓ Samedi 2 et dimanche 3 mai : fête communale avec des courses pédestres organisées par les Foulées Varzécoises) le samedi.
- ✓ Vendredi 8 mai : Commémoration de la victoire du 8 mai 1945.
- ✓ Samedi 9 mai à Créac'h Veil: Tournoi U7/U9 organisé par l'USSE.

 Date du prochain Conseil Municipal : le Lundi 11 Mai 2015 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 H 30 et ont signé les membres présents.